



ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF ANTICORRUPTION ET ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE DÉONTOLOGIE

M_3368

Les établissements publics de santé sont soumis à des exigences croissantes en matière de transparence, de prévention de la corruption et de respect des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).



Objet du marché

Pourquoi cette démarche est-elle portée par UniHA ?

1^{ère} raison - un contexte réglementaire est exigeant :

- ☐ La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite la loi Sapin II, vise à renforcer la transparence, prévenir la corruption et moderniser la vie économique.
- ☐ L'avis publié au Journal officiel le 12 janvier 2021, précise les recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA) destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

2^{ème} raison - les prestations attendues par les établissements hospitaliers reposent sur une offre clef en main en deux volets :

- Un accompagnement personnalisé pour la mise en œuvre du dispositif
- Des actions de formations destinées aux équipes des établissements publics de santé pour identifier les manquements éventuels et prévenir des risques potentiels.

Valeur ajoutée

- **Prestataires spécialisés maîtrisant les enjeux de déontologie dans le secteur hospitalier public :**
 - Des experts pluridisciplinaires interviennent sur des missions stratégiques et opérationnelles spécifiques à ce sujet de déontologie.
 - Les équipes des prestataires maîtrisent le fonctionnement interne des établissements publics de santé.
- **Intégration d'un lot dédié à la formation** (lot 3) permettant la mobilisation des budgets formation via un titulaire certifié Qualiopi.

Points forts

- **Offre modulable :**
 - Ce marché s'adapte au niveau de maturité de chaque établissement dans la démarche de déontologie.
 - Vous avez le choix parmi plusieurs « portes d'entrée » pour commencer la démarche au sein de votre établissement.
- **Offre clef en main :**
 - Procédures achat simplifiées
 - Démarche juridiquement sécurisée
 - Modalités d'adhésion flexibles via la centrale d'achat, offrant une grande souplesse aux établissements.

Caractéristiques

4 ANS

Du 10 octobre 2025
au 9 octobre 2029

Nature du contrat selon les lots :

- **Lot 1 :** Accord-cadre à bons de commandes mono attributaire pendant la 1^{ère} année et multi attributaires à marchés subséquents les années suivantes
- **Lot 2 :** Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents
- **Lot 3 :** Accord-cadre à bons de commandes mono attributaire



Marché disponible
en centrale d'achat

Titulaires

■ Lots 1 et 2 :



■ Lot 3 :



Descriptif des lots

Lot 1 : Mission d'audit et de définition des actions à mettre en œuvre pour répondre aux recommandations de l'AFA.

Ce lot s'adresse à des établissements de santé

- **qui ont besoin d'une feuille de route pour :**
 - Identifier les obligations qui leur incombent
 - Identifier les actions à mettre en place à court, moyen et long terme,
 - Identifier les personnes ou services à mobiliser pour les mettre en œuvre
- **qui souhaitent faire évaluer leur dispositif anticorruption actuel** dans l'hypothèse d'un contrôle de l'AFA (audit blanc)

Titulaires : ORFIS marché n°259622 pendant 1 an

PWC marché n°259623

KPMG marché n°259624

Lot 2 : Mission d'accompagnement dans la mise en œuvre des actions recommandées par l'AFA pour mettre en œuvre un dispositif anticorruption

Ce lot s'adresse aux établissements de santé :

- **ayant préalablement déterminé les actions recommandées par l'AFA** à mettre en œuvre pour disposer d'un dispositif anticorruption
- **ayant besoin d'un accompagnement** pour les mettre en œuvre.

Titulaires : ORFIS marché n°259622

KPMG marché n°259624

PWC marché n°259623

Lot 3 : Prestations de sensibilisation et de formation aux risques d'atteintes à la probité

Ce lot s'adresse à des établissements de santé :

- **souhaitant s'engager dans une démarche de prévention des conflits d'intérêts**
- ayant besoin d'un accompagnement pour **sensibiliser et former les agents** selon le niveau d'exposition aux risques d'atteinte à la probité.

Titulaire : YMAGO marché n°259625

L'AFA ?

Agence Française Anticorruption

- Issue de la loi n°2016-1691 (Sapin II) du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'AFA accompagne les organismes publics et privés à prévenir et à détecter les atteintes à la probité.
- Sa mission : coordonner l'action publique en matière de lutte contre la corruption, conseiller et contrôler les acteurs publics et privés assujettis à une obligation de conformité.



Guide pratique

Nous vous conseillons de télécharger également le guide de l'Agence Française Anti corruption dédié aux établissements publics de Santé.



<https://www.agence-francaise-anticorruption.gov.fr/fr/publication/guide-pratique-attention-des-etablissements-publics-sante>



Attractivité

- ✓ Cabinet du lot 3 certifié Qualiopi

Qualiopi
processus certifié

Des experts hospitaliers mobilisés

Ce marché a été élaboré par la filière RH & prestations intellectuelles d'UniHA en collaboration avec la Conférence Nationale des Directeurs Généraux de CHU.

Le travail d'analyse a été effectué avec l'équipe en charge de ce dossier aux CHU de Nantes et de Toulouse.



CONFÉRENCE
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DE CHRU

 **CHU
NANTES**

 **CHU
TOULOUSE**

Vous pouvez aussi être intéressé par...

- [Conseil et accompagnement au développement durable >](#)
- [Accompagnement à la recherche de financement >](#)

[Consultez l'ensemble des marchés UniHA >>](#)

Retrouvez toutes les informations dans l'espace documentaire UniHA sur votre espace adhérents